



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET – VILLE DE BEAUGENCY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

Mes chers collègues,

Les membres du conseil municipal, se sont réunis sur le site de la salle de projets du Puits Manu, le 26 octobre 2017, sous la présidence de M. David FAUCON, Maire.

Etaient présents :

M. David FAUCON, Maire

Adjoints : Francis MAUDUIT - Christine ROY - Michel CLEQUIN - Pierre REVERTER - Jean-Michel ROCHER

Conseillers délégués : Emilie CHAMI-GERMAIN - Franck MORITZ

Conseillers municipaux : Jean-Luc CHEVET - François COINTEPAS - Bruno HEDDE - Patrice MARTIN - Emmanuelle BROUSSEAU - Nadège BOIS - Franck GIRET - Martine BRESILLION - Daniel LOCHET - Patrick ASKLUND - Jacques MESAS - Ahmed MAMIA

Ont donné procuration :

Pierrette DONNADIEU a donné procuration à Pierre REVERTER

Marie-Françoise RAVEL a donné procuration à Christine ROY

Éric JOURNAUD a donné procuration à Franck MORITZ

Bénédicte BOUVARD a donné procuration à Francis MAUDUIT

Christine BACELOS a donné procuration à David FAUCON

Joël LAINE a donné procuration à Jacques MESAS

Excusée : Laetitia PLESSIS, Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE

Secrétaire de séance : Mme Emilie CHAMI-GERMAIN

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire obtient l'accord du Conseil municipal pour l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour, relatif à une demande de SUBVENTION de l'UCIA pour l'organisation de fêtes de fin d'année.

1 - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : M. CLEQUIN

Afin de répondre aux besoins de financement du budget principal de la Ville, il convient de proposer une modification du budget primitif 2017 telle que figurant ci-dessous :

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
01	2017	D	F	011	ADM	0201	60612				ENERGIE - ELECTRICITE	R	1	3 500.00
01	2017	D	F	011	ADM	01	615221				ENTRETIEN DES BATIMENTS	R	1	-245 878.00
compte équilibrage														
01	2017	D	F	011	ADM	01	6226				HONORAIRES	R	1	3 420.00
Honoraires														
01	2017	D	F	011	ADM	520	60612				ENERGIE - ELECTRICITE	R	1	1 000.00
01	2017	D	F	011	AG	0200	60612				ENERGIE - ELECTRICITE	R	1	4 500.00
01	2017	D	F	011	AG	0201	60612			LOGTURGEN	LOGEMENT URGENCE ST MICHEL	R	1	1 000.00
01	2017	D	F	011	INF	01	6262				FRAIS DE TELECOMMUNICATION	R	1	2 500.00
RADIOS - NON REPRIS AU BP														
01	2017	D	F	011	MUS	322	611				CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES	R	1	-2 300.00
transfert de crédits en investissement pour achat matériel														
01	2017	D	F	011	PEE	212	6067			PRU	PRIMAIRE DU VAL DU RU	R	1	-1 500.00
prelev sur fournitures scolaires pour verst coop scolaire														
01	2017	D	F	011	SEJ	421	60612				ENERGIE - ELECTRICITE	R	1	1 000.00
01	2017	D	F	011	SEJ	421	611				CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES	R	1	-262.00
transfert investiss pour achat tablette pointage														
01	2017	D	F	011	SP	0202	60612				ENERGIE - ELECTRICITE	R	1	18 000.00
Régul. EDF + travaux Agora														
01	2017	D	F	011	ST	0201	60612				ENERGIE ELECTRICITE	R	1	10 000.00
01	2017	D	F	011	ST	026	60612				ENERGIE - ELECTRICITE	R	1	1 000.00
01	2017	D	F	011	ST	0201	6135				LOCATION MOBILIERES	R	1	34 178.00
LOCATION BATIMENTS MODULAIRES PENDANT TRAVAUX AGORA														
01	2017	D	F	011	ST	411	60631			R	TRAVAUX REGIE	R	1	10 000.00
FOURNITURES TRAVAUX REGIE ECLAIRAGE GYMNASES														
01	2017	D	F	011	ST	412	60631			R	TRAVAUX REGIE	R	1	800.00
FOURNITURES TRAVAUX REGIE STADES														
01	2017	D	F	011	ST	814	60631			R300	ECLAIRAGE PUBLIC	R	1	15 000.00
fournitures travaux en régie														
01	2017	D	F	011	ST	822	60631			R442	AMENAGEMENTS DE SECURITE	R	1	8 000.00
fournitures travaux en régie														
01	2017	D	F	011	ST	822	60631			R444	AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS	R	1	4 000.00
fournitures travaux en régie														
01	2017	D	F	023	ADM	01	023				VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	O	1	145 348.00
01	2017	D	F	65	ADM	212	6574				SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	R	1	1 500.00
versement coop scolaire prelevé sur fournitures scolaires														
01	2017	D	F	65	ADM	33	6521				DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	R	1	22 533.00
subvention déficit cumulé 2016 cinéma														
01	2017	D	F	67	ADM	01	673				TITRES ANNULES	R	1	3 306.00
annulation titre 2011 trop perçu taxe urbanisme														
01	2017	D	F	67	ADM	01	673			SIVOM	ZONE D'ACTIVITES SYNERGIE MEUNG	R	1	5 899.00
annulation suite à régularisation d'un titre de 2013														
01	2017	D	F	042	ADM	01	6811				COMPLEMENT DOTATION AMORTISSEMENTS			9 060.00
Total Dépenses :														55 604.00

section

Fonctionnement

sens

Recettes

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
01	2017	R	F	042	ADM	01	722				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O	1	45 604.00
neutralisation des travaux en régie														
01	2017	R	F	70	ADM	0201	70878				PAR D'AUTRES REDEVABLES	R	1	10 000.00
rembours conso. énergie par entreprises sur travaux Agora														
Total Recettes :														55 604.00

Total Fonctionnement : 55 604.00

section Investissement
sens Dépenses

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
01	2017	D	I	040	ADM	411	2313			R	TRAVAUX REGIE	O	1	12 000.00
TRAVAUX REGIE ECLAIRAGE GYMNASES														
01	2017	D	I	040	ADM	412	2315			R	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	O	1	1 000.00
TRAVAUX REGIE STADES COMPLT ARROSAGE														
01	2017	D	I	040	ADM	814	2315	300		R	TRAVAUX REGIE	O	1	18 000.00
travaux en régie éclairage public														
01	2017	D	I	040	ADM	822	2315	442		R	TRAVAUX REGIE	O	1	10 000.00
travaux en régie circulation stationnement														
01	2017	D	I	040	ADM	822	2315	444		R	TRAVAUX REGIE	O	1	5 604.00
travaux en régie aménagement de quartiers														
01	2017	D	I	21	ADM	0200	2188				AUTRES MOBILIERS	R	1	2 376.00
Grand écran d'information accueil mairie														
01	2017	D	I	21	EMM	311	2188				AUTRES MOBILIERS	R	1	470.00
banquette piano engagée mais non reprise en RAR														
01	2017	D	I	21	MUS	322	2162				FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	R	1	100.00
cartes postales fonds patrimoine														
01	2017	D	I	21	MUS	322	2188				AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	R	1	2 200.00
matériel expos.														
01	2017	D	I	21	SEJ	421	2183				MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	R	1	262.00
tablette pointage														
01	2017	D	I	21	ST	411	2188				AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	R	1	421.00
MATERIEL GYMNASES														
01	2017	D	I	23	ST	0201	2313	224			CONSTRUCTIONS	R	1	150 000.00
complément Agora														
01	2017	D	I	23	ST	0201	2313	260			CONSTRUCTIONS	R	1	-3 000.00
transfert de crédit sur opération 262 relevage des orgues														
01	2017	D	I	23	ST	0201	2313	262			CONSTRUCTIONS	R	1	3 000.00
complément relevage des orgues														
01	2017	D	I	23	ST	411	2313				CONSTRUCTIONS	R	1	-13 421.00
TRANSFERT TRAVAUX REGIE + MATERIEL														
01	2017	D	I	23	ST	412	2313				CONSTRUCTIONS	R	1	-1 000.00
transfert sur travaux en régie stades														
01	2017	D	I	23	ST	814	2315	300			INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	-18 000.00
transfert en travaux en régie éclairage public														
01	2017	D	I	23	ST	822	2315	442			INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	-10 000.00
bascule sur travaux en régie stationnement circulation														
01	2017	D	I	23	ST	822	2315	444			INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	-5 604.00
bascule sur travaux en régie aménagement des quartiers														
Total Dépenses :														154 408.00

Total Investissement : 154 408.00

section
sens

Investissement
Recettes

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
01	2017	R	I	021	ADM	01	021				VIREMENT SECTION FONCT.	0	1	145 348.00
01	2017	R	I	040	ADM	01	28188				AUTRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			9 060.00
Total Recettes													154 408.00	
Total Investissement													154 408.00	

**Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le
16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité (5 abstentions : D. LOCHET, P. ASKLUND, J. MESAS, J. LAINE, A.
MAMIA)**

D'ADOPTER la décision modificative n°2 du budget principal de la ville.

2 - BUDGET CINEMA – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : C. ROY

Afin de répondre aux besoins de financement du budget du cinéma, il convient de proposer une modification du budget primitif 2017 telle que figurant ci-dessous :

section
sens

Fonctionnement
Dépenses

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
16	2017	D	F	011	CULT		61558				ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	R	1	-274.00
bascule sur compte 673 et 6541														
16	2017	D	F	65	CULT		6541				CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	R	1	24.00
admission en non valeur sur titre 2013														
16	2017	D	F	67	CULT		673				TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	R	1	250.00
annulation suite erreur facturation														
Total Dépenses													0.00	
Total Fonctionnement													0.00	

section
sens

Investissement
Dépenses

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
16	2017	D	I	16	CULT		16818				AUTRES EMPRUNTS - AUTRES PRETEURS	R	1	10 743.00
remboursé avance CNC 2015-2016														
16	2017	D	I	21	CULT		2188				AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	R	1	-10 743.00
bascule sur 16818														
Total Dépenses													0.00	
Total Investissement													0.00	
TOTAL GENERAL													0.00	

Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,

Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le 16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget du cinéma.

Madame ROY ajoute qu'un recrutement a été lancé pour le poste de responsable du cinéma. Nous avons reçu des candidatures sérieuses.

Le bilan du nombre d'entrées est positif. Il a augmenté de plus de 15% entre 2016 et 2017. De même, le nombre de cartes d'abonnement a augmenté de presque 50% entre 2016 et 2017, attestant de la fidélité des spectateurs. Nous nous félicitons que ce cinéma continue de fonctionner.

Monsieur le Maire ajoute que cela tient à la qualité de la programmation, le prix attractif et l'animation créée : soirées à thèmes, soirées réalisateurs... La précédente responsable du cinéma a apporté sa touche, elle a participé à cette évolution. Elle a d'ailleurs anticipé son départ puisque la programmation est prête jusque fin novembre.

Monsieur MESAS se réjouit de ces chiffres. Il y a donc un recrutement ?

Monsieur le Maire répond positivement. Le service culturel assure actuellement l'interim. Madame ROY ajoute qu'il faut plus d'un poste pour faire tourner le cinéma. Le service culturel intervient au cinéma depuis longtemps.

3 - BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : M. BRESILLION

Afin de répondre aux besoins de financement du budget assainissement, il convient de proposer une modification du budget primitif 2017 telle que figurant ci-dessous :

section sens		Fonctionnement												
		Dépenses												
Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
03	2017	D	F	011	ST		61558				ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERS	R	1	-37 000.00
transfert sur compte 6811 pour complément amortiss														
03	2017	D	F	042	ST		6811				DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	O	1	37 000.00
complément dotation aux amortissements														
Total Dépenses :														0.00
Total Fonctionnement :														0.00

section sens		Investissement												
		Dépenses												
Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
03	2017	D	I	041	ST		2762				CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	I	1	337 701.00
écritures récup. TVA assainissement 2014-2016														
03	2017	D	I	23	ST		2315				INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	337 701.00
équillage section														
											TOTAL : INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNI			374 701.00
Total Dépenses :														712 402.00
Total Investissement :														712 402.00

section Investissement

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
Observations														
03	2017	R	I	040	ST		28158				AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS	O	1	37 000.00
complément dotation aux amortissements														
03	2017	R	I	041	ST		2158				AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQ	I	1	337 701.00
écritures récup TVA assainissement 2014-2016														
03	2017	R	I	27	ST		2762				CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	R	1	337 701.00
écritures récup TVA assainisist 2014-2016														
Total Recettes													:	712 402.00
Total Investissement													:	712 402.00

sens

Recettes

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le
16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget de l'assainissement.

Monsieur le Maire décide de ne pas prendre part au vote de la délibération suivante, relative à la consultation pour l'emprunt du budget principal 2017, (il ne votera pas non plus pour Madame BACELOS de qui il a reçu procuration).

4 - CONSULTATION EMPRUNT - Budget Principal 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du financement des opérations d'investissement prévu au budget primitif 2017, il avait été prévu le recours à un emprunt globalisé de 611 447 €.

Une consultation a été lancée le 20 septembre dernier auprès des neuf banques suivantes :
Banque populaire, banque postale, BNP Paribas, Caisse d'Epargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit Mutuel.
Société Générale et Caisse des Dépôts.

Il leur a été demandé d'établir leurs propositions sur la base d'un prêt de 600 000 € à taux fixe, pour une durée de 15 ou 20 ans avec une périodicité d'échéances trimestrielles, et un amortissement constant.

Ces banques ont jusqu'au 20 octobre pour déposer leurs offres qui seront examinées lors du prochain Conseil Municipal.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le
16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'AUTORISER LE MAIRE A SIGNER cet emprunt.

5 - REVERSEMENT FISCALITE FONCIERE ANNEE 2016




Rapporteur : B. HEDDE

Vu le code général des collectivités territoriales,

*Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980,
Vu la convention du 24 décembre 2012 portant partage de la fiscalité foncière sur la propriété bâtie perçue sur les entreprises présentes sur le parc Synergie Val de Loire, établie entre les communes de Meung-sur-Loire, Baule, Beaugency et Huisseau-sur-Mauves,
Vu le montant des taxes foncières payées par les entreprises au titre de l'année 2016 qui s'élève à 2 591,00 €*

CONSIDERANT les principes de partage et de reversement de fiscalité déterminés dans cette convention,
CONSIDERANT que la Ville de Beaugency conserve 70 % de ce produit et que les 30 % restants sont répartis à hauteur de 47 % au bénéfice de Beaugency, 36 % de Meung-sur-Loire, 9 % de Baule et 8 % de Huisseau-Sur-Mauves,

La commune de Beaugency prend acte du reversement à effectuer au titre de la fiscalité 2016 au profit des communes susvisées et selon les modalités définies par la convention soit :

 Pour Meung-sur-Loire :	279,83 € (36 %)
 Pour Baule :	69,96 € (9 %)
 Pour Huisseau-sur-Mauves :	62,18 € (8 %)

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le 16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE VALIDER les conditions de ce reversement

D'AUTORISER le Maire à procéder au reversement au de la fiscalité foncière 2016.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LOISIRS EAUX VIVES

Rapporteur : F. GIRET

Afin d'offrir aux adhérents de l'association « Loisirs Eaux Vives » d'autres sorties que sur la Loire à Beaugency et poursuivre les locations estivales, l'association souhaite faire l'acquisition d'un véhicule, d'un montant de 15 000 €.

Pour se faire, une aide de la ville à hauteur de 2 000,00 € est sollicitée.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le 16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € à l'association « Loisirs Eaux Vives » pour l'acquisition d'un minibus.

Maire : On également un accompagnement du conseil régional.

Un club qui participe beaucoup à l'animation de la ville, dont estivales. Ont participé à nettoyer les bords de Loire avec le CMJ.

7 - SUBVENTION 2017 – ASSOCIATION ALOUETTE

Rapporteur : J-L. CHEVET

L'association Alouette est née de la fusion des deux associations : Association Cantonale d'Aide à Domicile aux Personnes Agées Infirmes et Isolées de Beaugency (AADPA) et Association du Service à Domicile Val Sologne (ADMR). La demande de subvention de cette association, au titre de l'année 2017, s'élève à 6 437,00 euros, correspondant au cumul des subventions versées aux deux associations en 2016.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le
16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ATTRIBUER une subvention de 6 437,00 € à l'association « ALOUETTE ».

Monsieur le Maire précise que cette demande de subvention pour l'année 2017 a été décalée, par accord entre le Président de l'association et l'équipe municipale. En effet, la fusion de ces deux structures a retardé le montage administratif du dossier. Nous avons reçu l'ensemble des éléments cet été. Nous souhaitons soutenir l'action de cette association d'aide à domicile, tournée vers l'aide à la personne et les soins infirmiers aux personnes âgées en situation de handicap. La nouvelle structure intégrera les locaux de l'Agora en janvier.

8 - SUBVENTION 2017 – ASSOCIATION MASSANGA MALI

Rapporteur : P. MARTIN

La Ville de Beaugency apporte chaque année aux associations balgentiennes une aide financière sous forme de subvention. L'association MASSANGA MALI, qui souhaite organiser une action sur le territoire de la ville de Beaugency en 2017, elle sollicite une aide financière pour son exécution.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le
16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'association « MASSANGA MALI ».

Monsieur MORITZ demande quel type d'animation est prévu. Madame Roy répond qu'il s'agit d'un marché des créateurs qui sera réalisé sous la halle.

9 - SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET 2018 "BEAUGENCY ET LA GRANDE GUERRE"

Rapporteur : P. REVERTER

Le service patrimoine organise un vaste programme culturel et patrimonial de septembre à novembre 2018 sur "Beaugency et la Grande Guerre".

Le projet débute par une exposition intitulée « *Beaugency et la Grande Guerre* » à l'église Saint-Etienne de septembre à octobre 2018. L'objectif est de présenter au public et aux écoles de la commune et du canton la vie quotidienne des balgentiens à l'arrière du front et des hommes partis au combat jusqu'à 1918 et à l'édification du monument aux morts en 1920. Autour de cette action, des visites, spectacles, balades et conférences sont proposées avec la participation des acteurs locaux et des particuliers jusqu'au mois de novembre 2018.

Aussi dans le cadre de la "Mission Centenaire de la Première Guerre mondiale", la ville sollicite une demande de label de l'exposition "Beaugency et la Grande Guerre" et une demande de subvention à hauteur de 40% du coût de l'action.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le
16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE SOLLICITER une demande de label "Mission Centenaire de la Première Guerre mondiale" pour l'exposition "Beaugency et la Grande Guerre".

DE SOLLICITER une subvention auprès de la "Mission Centenaire de la Première Guerre mondiale" de 2 180,00 € (40% demande maximale).

D'AUTORISER M. le Maire, à signer tout document afférent à cette demande.

10 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Rapporteur : E. CHAMI-GERMAIN

Afin d'administrer les activités du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), il est proposé d'adopter un règlement intérieur.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le
16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ADOPTER le règlement intérieur tel qu'annexé.

Madame CHAMI-GERMAIN, avant de présenter ce règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes, souhaite remercier les jeunes pour leur investissement, leur motivation et leur dévotion.

Monsieur ASKLUND demande des précisions sur la composition et la répartition des membres de ce Conseil. Madame CHAMI-GERMAIN répond que la ville définit un nombre de places total, qu'elle répartit sur les différentes structures scolaires. Cela repose néanmoins sur les candidatures des jeunes. Il y a parfois plus de volontaires d'un collège que de l'autre. Nous devons moduler pour arriver, au final, au nombre total précédemment défini. Nous devons également éviter les frustrations. Il peut également y avoir plus d'écarter du canton qu'initialement prévu si les candidats de Beaugency sont en nombre insuffisant.

Monsieur ASKLUND demande s'il est possible d'avoir un CMJ composé en majorité de jeunes ne résidant pas à Beaugency. Monsieur le Maire répond que oui, théoriquement. Cela ne s'est toutefois jamais produit. Madame CHAMI-GERMAIN informe que l'investiture se déroulera le 10 novembre à 19h00 en salle d'honneur.

11 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DUN CHEMINEMENT PIETON

Rapporteur : E. BROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3,

*VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.141-3,
VU le plan de rétrocession des espaces publics,
VU la demande de transfert dans le domaine public de la SCI BEAUGENCY RUE DU FOUR A CHAUX,
représentée par la société NEXITY REGIONS IV, d'un cheminement piéton dans le domaine public communal,*

CONSIDERANT qu'une convention entre la commune et la SCI BEAUGENCY RUE DU FOUR A CHAUX, représentée par la société NEXITY REGIONS IV doit être signée afin d'établir les conditions et modalités de transfert d'un cheminement piéton dans le domaine public communal.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le 16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'APPROUVER la convention de transfert d'un cheminement piéton dans le domaine public communal
DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de signer la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire informe que la vente de la parcelle a été signée il y a environ 15 jours. La société NEXITY rétrocèdera ensuite à LOGEM Loiret.

Monsieur MAUDUIT ajoute que les travaux dureront 16 mois.

12 - VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – AVIS DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. BRESILLION

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans par un organisme d'habitations à loyer modéré, comme le prévoit l'article L.4437 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil d'Administration de LOGEM LOIRET a décidé, le 27 mars 2017, le principe de cession de huit logements individuels situés au n°5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 17 - 19, Clos des Belles.

Dans ce cadre, le bailleur social proposera en priorité à l'ensemble de ses locataires la vente de ces logements. Les locataires qui ne souhaiteraient pas s'engager dans un projet d'accession garderont le bénéfice de leur contrat de location qui a été conclu pour une durée illimitée. En cas de départ des locataires, le pavillon libéré sera proposé aux autres locataires de LOGEM LOIRET, puis aux particuliers.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le 16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'EMETTRE, un avis favorable à la vente par LOGEM LOIRET des logements ci-dessus indiqués, conformément à la procédure réglementaire.

13 - REHABILITATION DES FORAGES DE BEAUGENCY - CREATION D'UN NOUVEAU FORAGE F3 - REHABILITATION DU FORAGE F2 ET COMPLEMENT DU FORAGE F1 - CHOIX DU TITULAIRE

Rapporteur : F. MAUDUIT

Dans le cadre de son alimentation en eau potable, la ville de Beaugency utilise actuellement deux forages situés sur un même site dans le quartier des Hauts de Lutz. Le forage nommé F1, date de 1922 alors que le 2ème forage nommé F2, date de 1966.

En 2001 et en 2010, dans le cadre de la création de l'usine traitant le fer et le manganèse, des contrôles vidéo ont été réalisés sur ces deux forages. Ces investigations ont révélé un très mauvais état des tubages.

Aussi, après une étude d'orientation de l'alimentation en eau potable portant, notamment, sur le devenir des forages exploités, la municipalité a décidé de réhabiliter les deux forages. Deux solutions techniques et économiques différentes ont été retenues. Pour le premier, situé à l'extrémité du site sous l'ancien château d'eau démoli, un nouveau forage sera créé, l'ancien sera comblé. Pour le second, situé sous le château d'eau, à côté du bâtiment de l'usine de traitement, il sera possible de le réhabiliter.

Début 2017, la société UTILITIES PERFORMANCE a été missionnée par la ville pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le 27 juillet dernier une consultation des entreprises a été lancée sur le profil acheteur de la ville par l'intermédiaire de la plateforme AWS, ainsi que sur le BOAMP. Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et de l'article 27 du Décret n°2016-360.

Les offres, remises le 15 septembre 2017, sont jugées en fonction des critères suivants :

- Prix 40 %
- Valeur technique et environnementale 60 %

3 entreprises soumissionnaires ont présenté des dossiers conformes.

Une phase de renseignements techniques s'est déroulée entre le 18 et le 28 septembre 2017.

Le tableau ci-dessous regroupe le classement des offres selon les critères définis dans le règlement de la consultation, conformément au rapport d'analyse établi par notre maître d'œuvre :

Estimation Montant en € HT	Candidats	Critères			Note finale
		Valeur tech. coef. 0,6 V	Prix coef. 0,4 P		
		Note (sur 60)	Montant total en € HT	Note (sur 40)	
304 000,00	BRULE LATHUS FORAGE	55	222 610,00	40	95
	GROUPEMENT MASSE SAS / EXEAU TP	55	251 649,52	35,30	90,3
	SADE CGTH	55	228 375,00	31,40	86,4

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le
16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE RETENIR l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la société BRULE LATHUS FORAGE pour un montant de 222 610,00 € HT,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Monsieur MAUDUIT ajoute que les travaux démarreront en janvier.

14 - REFECTION DE L'ALARME INCENDIE - GYMNASSE DE GARAMBAULT – DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA SECURITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Rapporteur : P. REVERTER

Suite à la dernière commission de sécurité, il est nécessaire d'engager des travaux de mise aux normes de l'installation de détection incendie existante.

Il s'agit de remplacer les équipements existants par un ensemble comprenant une centrale incendie de type 4 ainsi que tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle installation.

De plus, il convient d'asservir toutes les issues de secours à cette nouvelle centrale incendie.

Pour mener à bien ce projet, il convient de déposer une demande d'Autorisation de travaux au titre de l'Accessibilité et de la Sécurité des Etablissements Recevant du Public.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le 16 octobre 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande d'Autorisation de travaux.

Monsieur REVERTER précise que cette centrale permettra l'ouverture automatique des portes dès son déclenchement.

15 - ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

La Communauté de communes des Terres du Val de Loire a notifié à la ville de Beaugency le Rapport 2017 adopté par la Commission lors de sa réunion du 18 mai 2017.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 25 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de 11 E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable.

Il est rappelé que la fusion des Communautés de Communes du Val des Mauves, de la Beauce Oratorienne du Canton de Beaugency et du Val d'Ardoux a permis la création d'un nouvel EPCI à compter du 1er Janvier 2017.

Le rapport présenté porte sur trois points:

- le rappel du cadre juridique applicable à l'évaluation des charges transférées
- La modification des attributions de compensation suite au rebasage des taux
- La modification des attributions de compensation en conséquence de l'instruction des autorisations du droit des sols

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 18 mai 2017,

Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,

Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le 16 octobre 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2017 joint au dossier et consultable en mairie.

DE NOTIFIER cette décision à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire

Monsieur le Maire précise qu'il y avait une fiscalité différente dans les quatre anciennes communautés de communes. Il nous fallait harmoniser car nous n'avions pas les mêmes règles fiscales.

Concernant le service urbanisme intercommunal (SADSI), nous réévaluons le montant de ce service tous les 3 ans, ce qui permet de lisser les diminutions ou augmentations. L'impact sur l'attribution de compensation est de 23 000 € environ pour Beaugency.

16 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BEAUGENCY

Rapporteur : E. BROUSSEAU

L'association des Jeunes sapeurs-pompiers de Beaugency recevra, du 2 novembre au 5 novembre 2017, une délégation de JSP de Mossingen, dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de leur section.

Afin d'organiser cet échange et recevoir ces jeunes sapeurs-pompiers, l'association demande une subvention exceptionnelle à la ville de Beaugency de 1 227,00 €.

Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,

Après avis de la Commission conjointe de la maîtrise budgétaire et des travaux, réunie le 16 octobre 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de représentant 50% de cette somme, soit 613 € à l'association « Jeunes sapeurs-pompiers de Beaugency ».

Monsieur le Maire ajoute que la même demande a été adressée au Département. Nous proposons donc 50%. Si le Département ne leur verse rien, nous reviendrons devant le Conseil. L'accueil des jeunes sapeurs-pompiers de MOSSINGEN se fera en salle d'honneur.

17 – SUBVENTION UCIA – FETES DE FIN D'ANNEE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Comme chaque année, l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale de Beaugency participe à l'animation des fêtes de fin d'année. Afin de proposer un petit train touristique pour 11 jours, d'un montant de 8 600,00 €, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 3 000,00 €.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à l'association « U.C.I.A.».

Monsieur LOCHET remarque que ce sujet n'a pas été présenté en commission. Monsieur le Maire répond qu'il a demandé, en début de séance, l'ajout de ce sujet car cette demande a été réceptionnée, en Mairie, après la commission. L'association a besoin de rapidement connaître la décision de la ville pour organiser les festivités.

18 – LISTE DES D.P.U

N°47-2017 : **Décision signé le 21 septembre 2017** Bien cadastré section ZB 179 ; 191 et 197 et situé Les Gouffres dont la superficie totale du bien cédé est de 629 m2.

N°48-2017 : **Décision signé le 22 septembre 2017** Bien cadastré section F ; 971 et situé 12, place du Petit Marché dont la superficie totale du bien cédé est de 66 m2.

N°49-2017 : **Décision signé le 27 septembre 2017** Bien cadastré section F ; 1310 et situé 41, rue des Querres dont la superficie totale du bien cédé est de 233 m2.

N°50-2017 : **Décision signé le 05 octobre 2017** Bien cadastré section F ; 1408 et situé rue du Puits Chaumont dont la superficie totale du bien cédé est de 567 m2.

N°51-2017 : **Décision signé le 05 octobre 2017** Bien cadastré section F ; 1240 et situé 7 rue Porte Dieu dont la superficie totale du bien cédé est de 158 m2.

N°52-2017 : **Décision signé le 05 octobre 2017** Bien cadastré section F ; 979 et situé 6 place du petit marché dont la superficie totale du bien cédé est de 130 m2.

N°53-2017 : **Décision signé le 12 octobre 2017** Bien cadastré section F ; 2283 et situé 6, rue de la Maille d'or dont la superficie totale du bien cédé est de 479 m2.

N°54-2017 : **Décision signé le 12 octobre 2017** Bien cadastré section F ; 3938 et situé 2, avenue de Vendôme dont la superficie totale du bien cédé est de 273 m2.

N°55-2017 : **Décision signé le 13 octobre 2017** Bien cadastré section F ; 1326 et situé rue du Bélier dont la superficie totale du bien cédé est de 128 m2.

***Le conseil municipal, réuni le 26 octobre 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE PRENDRE ACTE de cette présentation.

19 - QUESTIONS ECRITES

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de remerciements reçue de la Chorale « La Villanelle » pour l'aide apportée lors de la célébration de leurs 50 ans.

Question de Monsieur Jacques MESAS

Un article est paru dans la République du centre au sujet des collections, des Amis du vieux Beaugency et du musée. L'équipe municipale prévoyait, dans son programme de campagne, la création d'un petit musée et la réhabilitation de l'immeuble du parc Thérél. Qu'en est-il de ces projets et des collections ?

Monsieur le Maire rappelle que l'association a été liquidée. Elle n'a donc plus d'existence juridique. Seul le liquidateur peut intervenir à la place des anciens dirigeants. Actuellement, les collections sont réparties sur trois sites : le château de Beaugency, dans un local du cimetière, et à la ressourcerie de Tavers.

Les collections font l'objet d'un recollement depuis plus d'un an, sous le contrôle de la DRAC. Il comprend deux phases : l'identification des pièces, et le post recollement, visant à déterminer, si possible, la propriété des pièces. Certaines ont déjà été restituées ou sont exposées au château. Tout cela a été présenté lors du conseil municipal du 20 juillet 2017.

Nous sommes toujours en lien avec les services de la DRAC sur le recollement. Nous souhaitons que les pièces qui ont un intérêt soient valorisées : au Château de Beaugency, par la ville, par d'autres musées.... Nous sommes toujours sur ce principe.

Concernant l'espace musée, nous avons fait des choix d'arbitrage. Compte tenu des couts de fonctionnement énormes (étude de cout de fonctionnement réalisée par les services et échanges avec des musées du même type), ce n'est pas le moment de réaliser ce projet. Le bâtiment Thérél devra néanmoins être rénové et mis en sécurité.

Monsieur MESAS remarque que ce recollement n'est pas achevé. La crainte vient d'une possible dispersion de pièces hors de Beaugency, et donc, la perte de patrimoine. Qui sera décisionnaire pour définir la propriété des pièces à la liquidation ?

Monsieur le Maire répond que le post recollement permettra de déterminer la propriété. Il n'y a pas d'intérêt à garder toutes les pièces. Il a toujours été dit qu'une partie de pièces, qui se désagrège, n'a pas d'intérêt patrimonial, mais d'autres oui. Il ne faut pas vouloir conserver toutes les pièces, à tout prix. Nous garderons celles qui ont une valeur historique pour la ville, et qu'elle pourra exploiter. Il est par ailleurs compliqué de définir quelles pièces ont une valeur avérée. Cela est très subjectif.

Madame ROY ajoute qu'il y a également beaucoup de documents papier dans les collections. Il est important de les verser au service des archives départementales, qui saura les protéger et les faire perdurer, même s'ils ont de la valeur. Le post recollement devrait être achevé mi-2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Fait à Beaugency, le 30 octobre 2017,



David FAUCON
MAIRE DE BEAUGENCY